



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° IND-UT-136

Systemes moto-régulés

1. Secteur d'application

Industrie.

2. Dénomination

Mise en place d'un système moto-régulé neuf sur une installation fixe existante ou neuve de pompage, de ventilation, de production de froid par compression mécanique ou de compression d'air de puissance nominale inférieure ou égale à 1 MW.

Un système moto-régulé comprend :

- Un moteur et sa transmission performante ;
- Une application entraînée par ce moteur parmi celles ci-après : pompe, ventilateur, groupe de production de froid, compresseur d'air ;
- Un variateur électronique de vitesse ;
- Un ou plusieurs capteur(s) nécessaire(s) à la régulation ;
- Une boucle de régulation ;
- Un compteur de l'énergie électrique consommée par le système.

Cette opération n'est pas cumulable avec les opérations relevant des fiches standardisées IND-UT-102, IND-UT-112, IND-UT-114, IND-UT-120, IND-UT-123, IND-UT-124, IND-UT-127, IND-UT-132 et IND-UT-134.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La mise en place du système moto-régulé comprend a minima soit la mise en place d'un moteur neuf, de classe au moins IE3 selon la norme NF EN CEI 60034-30-1 lorsqu'il s'agit d'un moteur asynchrone, soit la mise en place d'une application neuve entraînée par le moteur. Elle comprend également l'installation des nouveaux équipements suivants :

- Une transmission par poulie/courroie synchrone (dentée) ou une transmission directe ;
- Un variateur électronique de vitesse ;
- Un ou plusieurs capteur(s) nécessaire(s) à la régulation ;
- Une boucle de régulation ;
- Un compteur de l'énergie électrique consommée par le système.

La mise en place du système moto-régulé fait l'objet d'une étude préalable établie, datée et signée par un professionnel ou un bureau d'étude définissant les besoins fonctionnels du système et le dimensionnement des équipements à mettre en place pour répondre à ces besoins. Cette étude comporte :

- La raison sociale et l'adresse du bénéficiaire ;
- L'adresse du chantier si différente de l'adresse du bénéficiaire ;
- La présentation des finalités du projet, la description des fonctions du système moto-régulé et la description de la solution proposée ;
- Les caractéristiques initiales de l'installation en place ;



- marque, référence et puissance du moteur et du variateur électronique de vitesse s'il existe ;
- marque, référence et puissance de la pompe, du ventilateur, du groupe de production de froid ou du groupe de production d'air comprimé ;
- type de transmission en place ;
- Les préconisations techniques du système moto-régulé à mettre en place :
 - puissance des éléments (moteur, variateur électronique de vitesse, pompe, ventilateur, groupe de production de froid ou groupe de production d'air comprimé) à mettre en place ;
 - descriptif du type de transmission performante à mettre en place ;
 - descriptif et fonction du ou des capteur(s) nécessaire(s) à la régulation (ex : mesure d'intensité, de température, de débit, de puissance, de tensions...) ;
 - type de compteur d'énergie électrique consommée.
- Le principe de fonctionnement de la boucle de régulation et le descriptif de l'intervention sur cette boucle (description de la boucle de régulation, typologie, grandeurs régulées et capteurs utilisés).

La puissance du système moto-régulé après l'opération est inférieure ou égale à la puissance du moteur de l'installation existante, dans le cas d'un remplacement.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un système moto-régulé tel que décrit dans l'étude préalable comprenant :

- Les marque et référence du moteur et sa puissance et/ou celles de l'application entraînée par le moteur (pompe, ventilateur, compresseur de froid ou compresseur d'air neufs) ;
- les marque et référence du variateur électronique de vitesse installé ;
- la mise en place d'une transmission poulie/courroie synchrone (dentée) ou d'une transmission directe ;
- la mise en place des capteurs nécessaires à la régulation et leurs fonctions (intensité, température, débit,...) ;
- la mise en place d'un compteur de l'énergie électrique consommée sur le système moto-régulé.

Le document justificatif spécifique à l'opération est l'étude préalable à la mise en place du système moto-régulé.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans

5. Montant de certificats en kWh cumac

- Pompage et ventilation :

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW
1x8h	7 800
2x8h et 5j/7 ou 6j/7	17 100
3x8h avec arrêt le week-end	23 300
3x8h sans arrêt le week-end	32 600

X

Puissance électrique nominale du moteur entraînant le système moto-régulé (en kW)
P



- Production de froid et d'air comprimé :

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW	X	Puissance électrique nominale du moteur entraînant le système moto-régulé (en kW)
1x8h	4 400		P
2x8h et 5j/7 ou 6j/7	9 800		
3x8h avec arrêt le week-end	13 300		
3x8h sans arrêt le week-end	18 600		

Dans le cas de régimes saisonniers, les équivalences de modes de fonctionnement sont données dans le tableau ci-dessous :

3 mois/an (24h/24)	1x8h
6 mois/an (24h/24)	2x8h

La puissance électrique nominale à retenir est celle figurant sur la plaque signalétique du moteur ou à défaut celle indiquée sur un document issu du fabricant.



Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée IND-UT-136, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ IND-UT-136 (v. A31.1) : Mise en place d'un système moto-régulé neuf sur une installation fixe existante ou neuve de pompage, de ventilation, de production de froid par compression mécanique ou de compression d'air de puissance nominale inférieure ou égale à 1 MW

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :

Référence de la facture :

*Nom du site des travaux:

*Adresse des travaux :

Complément d'adresse :

*Code postal :

*Ville :

*Secteur de réalisation de l'opération : Industrie : OUI NON

*Achat et installation d'au moins un des éléments suivants :

Pompe, ventilateur, compresseur d'air ou destiné à la production de froid

Moteur entraînant une pompe, un ventilateur ou un compresseur d'air ou destiné à la production de froid, du système moto-régulé.

*Mode de fonctionnement du site (une seule case à cocher) :

1x8h

2x8h 5j/7 ou 6j/7

3x8h avec arrêt le week-end

3x8h sans arrêt le week-end

Caractéristiques du moteur en place ou acheté et installé :

*Puissance électrique nominale du moteur (P) en kW :

*Marque(s) :

*Référence(s) :

*Dans le cas d'un moteur asynchrone neuf, classe du moteur selon la norme NF EN CEI 60034-30-1 :

NB : La puissance électrique nominale à retenir est celle figurant sur la plaque signalétique du moteur ou à défaut celle indiquée sur un document issu du fabricant. Dans le cas d'un moteur asynchrone neuf, la classe du moteur selon la norme NF EN CEI 60034-30-1 est au moins IE3.

*La puissance du système moto-régulé après l'opération est inférieure ou égale à la puissance du moteur initialement installé, en cas de remplacement : OUI NON

*Caractéristiques de l'application du système moto-régulé en place ou achetée et installée (une seule case à cocher) :

Pompage

Ventilation

Production de froid par compression mécanique

Production d'air comprimé

Les marques et références sont celles de l'application du système moto-régulé coché.

*Marque(s) :

*Référence(s) :

Caractéristiques du variateur électronique de vitesse acheté et installé :

*Marque(s) :

*Référence(s) :

Caractéristiques de la transmission achetée et installée :



*Type de transmission (une seule case à cocher) :

Poulie / courroie synchrone (dentée)

Transmission directe

*Marque(s) :

*Référence(s) :

Caractéristiques du capteur acheté et installé (paragraphe à dupliquer dans le cas de plusieurs capteurs) :

*Type(s) de capteur :

*Marque(s) :

*Référence(s) :

Caractéristiques du compteur d'énergie électrique consommée acheté et installé :

*Marque(s) :

*Référence(s) :

Coordonnées de l'entité ayant établi l'étude préalable de l'opération au regard des exigences de la fiche standardisée :

*Raison sociale :

*Numéro SIREN :

*Référence de l'étude :

NB : Cette opération n'est pas cumulable avec les opérations relevant des fiches standardisées IND-UT-102, IND-UT-112, IND-UT-114, IND-UT-120, IND-UT-123, IND-UT-124, IND-UT-127, IND-UT-132 et IND-UT-134.